

Conseil municipal du jeudi 18 novembre 2021

Présents : Cathy Lajous, Michel Tenne, Francis Martres, Jean-Pierre Cavaille, Valentin Tonus, Véronique Fernandez, Nicolas Taulet, Amélie Lamarque, Jean-Marc Lapalu.

Excusée : Philippe Massarin, Anne-Marie Gleizes

Secrétaire : Jean-Marc Lapalu

Ouverture Enquête Publique pour régularisation de l'Impasse du Marouac à Seysses-Savès :

Il s'agit d'une voie communale à cheval entre la commune de Bragayrac (Hte-Garonne) et la commune de Seysses-Savès (Gers).

En 1972, après accord des 2 communes, des propriétaires riverains concernés ainsi que M. et Mme MARTIN Gatien, une partie de ce chemin situé sur la commune de Bragayrac a été dévié sur la commune de Seysses-Savès.

Cette nouvelle partie du chemin doit être classée en voie communale par la commune de Seysses-Savès en continuité de la voie communale située sur le territoire de Bragayrac.

Il est nécessaire de régulariser cette situation en reprenant l'ensemble de la procédure par l'ouverture d'une enquête publique.

Il faudra nommer un commissaire enquêteur.

→ Décision : approuvé à l'unanimité

Travaux dans les locaux de la Mairie :

L'entreprise Direnove a fait une proposition sensiblement du même montant que celles retenues en début d'année.

De plus elle présente l'avantage de couvrir tous les corps d'états de travaux, cela faciliterait l'avancement des travaux. Intervention possible en début d'année.

Les services de la Préfecture nous ont confirmé qu'il n'était pas nécessaire de déposer un nouveau dossier pour les subventions. La DETR 2021 accordée sera maintenue sur le même montant

→ Décision : approuvé à l'unanimité.

Avant-Projet Réhabilitation du Presbytère :

Le cabinet d'architecte a remis un avant-projet pour la réhabilitation du Presbytère en un seul logement, comme nous l'avions demandé.

Le montant s'élève à environ 300 000 € HT, bien au-delà de l'estimation de l'architecte du CAUE 270 000 € HT pour 2 logements T3.

Remarques :

- Il faut rajouter les frais d'architecte 30 000 € HT
- Les Bâtiments de France imposent des menuiseries bois extérieure qu'il faudra repeindre régulièrement.
- Pour limiter le montant, certains travaux ne sont pas pris en compte :
 - * Aucune réfection des sols en carrelage au rez de chaussée.
 - * Les planchers bois restent dans l'état
 - * Absence de dallage au niveau de la terrasse, du garage et de l'atelier.
 - * Ouverture d'une fenêtre en façade.
 - * Aménagements extérieurs, clôture

→ Décision : en attente, demande d'estimation de la valeur du presbytère dans l'état, car le montant des travaux est exorbitant pour une location qui ne couvrira jamais les frais de réhabilitation.

Questions diverses :

- Salle Polyvalente : Des oiseaux nocturnes se posent sur les piliers de la salle côté véranda et occasionnent des salissures par leurs déjections.
Nettoyage à prévoir et pose de pic anti-oiseaux.
- Blason de la commune : Un héraldiste amateur propose de créer gratuitement un blason à partir des caractéristiques de la commune
→ Décision : à contacter pour vérifier la gratuité.
- Plantation de peupliers : Prendre rendez-vous avec le pépiniériste pour la plantation en début d'année.
- Cérémonie des vœux : la date retenue est le vendredi 14 janvier 2022.